

**CONTRAT DE PARTENARIAT**  
**pour la « distribution d'œufs de l'AMAP Paroles de Terre »**  
**Saison 2015/2016 .**

**Le présent contrat est signé entre :**

Eve BONIOL, cotisante solidaire pratiquant « *le petit élevage de la POULE PONDEUSE* » situé hameau Saint-Estève 84120 PERTUIS.

Tel : 06 77 17 60 23

Mail : [lapoulepondeuse@outlook.com](mailto:lapoulepondeuse@outlook.com)

Siret n° : 483 267 373 00023

ci-après dénommé le producteur d'une part

<b>Et l'adhérent de l'AMAP</b>	<b>Et le co-adhérent ( si panier partagé)</b>
M.....	M.....
Résidant .....	Résidant .....
Tel : .....	Tel : .....
Mèl : .....	Mèl : .....

Désigné ci-dessus l'adhérent (ou partenaire) d'autre part .

**L'objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de l'approvisionnement hebdomadaire de part de la production d'œufs.

**Le producteur s'engage :**

- à livrer les œufs lors des distributions hebdomadaires en respectant les horaires de distribution.
- à informer le partenaire sur ses pratiques en référence à la charte de l'Agriculture paysanne.
- à recevoir les partenaires à la ferme à tout moment ( en prévenant de sa venue suffisamment à l'avance).

**Le partenaire s'engage :**

- A respecter la charte des AMAP, le règlement intérieur de l'AMAP Paroles de terre.
- À récupérer sa part hebdomadaire de la production d'œufs au moment des distributions.
- À payer, par avance, la totalité de sa part.

Conformément à l'article 16 de la charte des AMAP, les partenaires acceptent les risques liés aux aléas de la production.

**La distribution pour le présent contrat se fera aux mêmes horaires et lieu** que pour la distribution des légumes.

En cas d'absence lors d'une distribution, le partenaire s'engage à le communiquer aux responsables de distribution ; Il pourra faire récupérer sa part par un ami, mais ne pourra en aucun cas la réclamer par la suite. Les reliquats de distribution seront partagés entre les permanents de distribution.

**Le présent contrat est effectif pour la saison 2015/2016.** Le producteur s'engage à proposer 38 distributions, à partir du mardi 9 juin 2015 jusqu'en mars 2016.

Date de début de contrat : .....

Pour ..... distributions.

**Le coût hebdomadaire a été établi à :**

- pour 1 boîte de 6 œufs : 2€ x ..... distributions = ..... euros
- pour 2 boîtes : 4€ x ..... distributions = ..... euros
- pour .....boîtes : x 2€ x ..... distributions = ..... euros

**Le paiement se fera au moment de l'engagement pour la totalité de la saison** en un ou trois chèques libellés à l'ordre de BONIOL Eve et datés de la période d'encaissement. Donc pour les paiements en trois fois , le premier chèque sera daté du mois de Juin , le second chèque du mois de septembre et le troisième du mois de décembre.

Le producteur s'engage à encaisser chaque chèques à chaque début de trimestres des mois indiqués précédemment Soit un chèque pour l'année de ..... euros.

Soit trois chèques pour l'année de : ..... euros

Une résiliation éventuelle de la part du partenaire ( ou adhérent) se fera sans remboursement du montant restant dû. Il appartiendra au partenaire de trouver un remplaçant pour le reste de la période de distribution.

Fait en deux exemplaires à ....., le .....

Le partenaire (nom, prénom, signature)

Le producteur (nom, prénom, signature)